

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2023

Convocation du 10/03/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

Nombre de Conseillers
présents : 18

L'An deux mille vingt-trois, le trente et un du mois de mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusée:

Mme Nathalie PETERS représentée par Yves BOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Corine GALLARD

DCM2023-03-043 **Affectation du résultat du budget communal :**
Acte 7.1.2 : Finances locales – décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :	1 476 255,93 €
Au titre de l'exercice arrêté :	+ 576 387,03 €
Part affectée à l'investissement 2022 :	250 000,00 €
Soit un résultat à affecter de :	+ 1 802 642,96 €

Considérant pour mémoire que le montant à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 1 151 170,12 €.

Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001) hors restes à réaliser : **néant**

Solde des restes à réaliser en investissement : - **214 985,13€**

Après en avoir délibéré :

Décide d'affecter 500 000,00€ en réserve au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et 1 302 642,96€ en report à nouveau sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

La secrétaire,
Corine GALLARD



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

